

Commune de PRADINES



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 Décembre 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, BOULLIER Magali, PIVOT Laurent, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, MONDIERE Hubert, Véronique FESSY, RIVIERE Mickaël.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine,

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : SCHIMITZ Jean-Marc (à Jean-Marc HETSCH)

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date de convocation : 04 décembre 2025.

**A L' ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.

**Délibérations :**

- ✓ Aménagement de la Place de Lavally : déplacement d'un point lumineux et création d'un point lumineux.
- ✓ Aménagement de la Place de Lavally : fourniture et pose par le SIEL de 5 ensembles autonomes solaires.
- ✓ Décisions modificatives :
  - Budget communal : Travaux en régie
  - Budget communal : Provisions pour créances douteuses
  - Budget Assainissement : régularisation amortissement de la station d'épuration.
  - Information des décisions modificatives prises dans le cadre de la fongibilité des crédits.
- ✓ Demande de subvention au Département pour la voirie 2026.
- ✓ Demande de subvention « Solidarité » au Département pour la toiture du local du cimetière.
- ✓ Participation versée à la commune de Régny pour les frais de chauffage et de fonctionnement de la salle des sports utilisée par les collégiens.

### **Sujets à discuter :**

- Point sur l'aménagement de la Place de Lavally.
- Travaux dans l'appartement GONIN.

### **Questions diverses.**

- 
- ✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal :** il est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour ces deux points:

- La DM « Reprise de la voirie du lotissement Vermorel »
- la délibération « Demande de subvention Amendes de Police 2026 » .

### **Délibérations :**

- ✓ **Aménagement de la Place de Lavally : déplacement d'un point lumineux et création d'un point lumineux.**

### **Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Aménagement EP rue de Lavally**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

### **Financement :**

Coût du projet actuel :

Delibération :

<b>Détail</b>	<b>Montant HT</b>	<b>% - PU</b>	<b>Participation</b>
Aménagement EP rue de Lavally	3 003 €	56.0 %	1 681 €
TOTAL	3 003 €		1 681 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement EP rue de Lavally" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE pour chaque dossier est effectué :
  - o Lorsque la participation prévisionnelle de la commune est inférieure à 20 000 € en une fois
  - o Lorsque la participation prévisionnelle de la commune est supérieure ou égale à 20 000 € : en deux fois, avec un premier versement d'acompte équivalent à 40% du montant du fonds de concours de la commune, sur la base du devis, après paiement de l'acompte du SIEL-TE à l'entreprise ; et le solde à la fin des travaux.

Le SIEL se réserve la possibilité de rendre caduque la présente délibération si les travaux concernés ne sont pas engagés en travaux sous deux ans, la date de signature de l'Ordre de Service Travaux faisant foi. Le SIEL-TE rappelle alors par courriel à la commune le délai de caducité au moins une fois, au plus tard 3 mois avant la fin dudit délai.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de Lavally, la présente délibération concerne l'éclairage public.

Ensuite, Hubert MONDIERE informe sur les questionnements relatifs au positionnement des arbres, barnums ainsi que les usages possibles de cette nouvelle place. Le Conseil décide de revoir le placement des arbres pour préserver les chenaux, l'éclairage du préau et l'implantation du barnum et des jeux de pétanque.

Le Conseil Municipal a validé les points suivants :

- Suppression de deux arbres en concertation avec le Comité des Fêtes et la Pétanque Pradinoise.
- Ajout d'un arbre ailleurs.
- Banc prévu devant les massifs pour la place du 14 juillet.

Pour l'installation d'une borne de recharge électrique, le Conseil décide de reporter cet investissement au prochain mandat et d'étudier l'identification des places pour l'éligibilité au financement.

Ensuite, Hubert MONDIERE résume l'avancement du chantier. Les bordures ont été posées, le transformateur électrique et l'armoire « Eclairage Public » seront bientôt posés.

Les travaux s'arrêteront à partir de mi-décembre 2025 jusqu'à mi-janvier 2026.

La viabilisation de la parcelle « PIVOT » est en cours.

La circulation sera maintenue pendant l'arrêt du chantier. La pose des dernières bordures se fera en février 2026 en fonction du planning. La planification des dates d'intervention pour les raccordements du transformateur électrique n'est pas connue à ce jour.

- ✓ **Aménagement de la Place de Lavally : fourniture et pose par le SIEL de 5 ensembles autonomes solaires.**

Cette hypothèse d'équiper la Place de Lavally avec des mâts solaires a été conduite par Jean-Marc SCHIMITZ qui proposait de passer par le SIEL permettant ainsi l'acquisition et la maintenance. Hubert MONDIERE conseille d'attendre et de recourir à une étude. Le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer immédiatement pour des mâts solaires et décide d'attendre la fin du chantier et d'affiner la réflexion avec une étude.

- ✓ **Décisions modificatives :**
  - **Budget communal : Reprise de la voirie du lotissement VERMOREL**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits sur le budget Communal de l'exercice 2025.***

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2151- 395- Reprise de la voirie du lotissement Vermorel	0 €	200 €	0	0
<b>TOTAL D 21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	0 €	200 €	0	
D-2313-393 - Réhabilitation Bâtiment Gras	200 €	0 €	0	0
<b>TOTAL D 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	200 €	0 €	0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	200 €	200 €	0	0

Cette décision modificative a été adoptée afin de pouvoir payer la note d'honoraires du notaire sur l'exercice 2025.

- **Budget communal : Travaux en régie**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture de crédits sur le budget Communal de l'exercice 2025.***

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-722 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 300,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 300,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>
D-2313 : Constructions (en cours)	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>8 600,00 €</b>		<b>8 600,00 €</b>

Cette décision modificative (DM) permet de rajouter des crédits budgétaires aux crédits votés au BP 2025. En effet, il a été voté une enveloppe de 10 000 € au BP. Compte tenu de tous les travaux effectués, il est nécessaire de rajouter 4300 € en votant cette DM. Ainsi, cela permettra de transférer les dépenses concernées en section d'investissement des travaux effectués par l'agent de maîtrise afin de récupérer le FCTVA sur les fournitures de matériaux.

Les postes concernés sont :

- ✓ Abri-bus et WC publics
- ✓ Préau transformé en salle de garderie
- ✓ Hall du bâtiment Ex-Mairie
- ✓ Cour de l'école
- ✓ Porte du local communal
- ✓ Travaux de voirie.

- Budget communal : Provisions pour créances douteuses

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse de procéder à l'ouverture de crédits sur le budget Communal de l'exercice 2025.**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	81,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>81,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-8817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	81,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>81,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>81,00 €</b>
R-4912 : Dépréciations des comptes de redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>81,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>162,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>162,00 €</b>		<b>162,00 €</b>

En effet, compte tenu du montant minime (81 €), la dépense sera inscrite au BP 2026 au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

- **Budget Assainissement : régularisation amortissement de la station d'épuration.**

A la demande de la responsable de la trésorerie et de la Conseillère aux décideurs locaux (CDL) , il est nécessaire d'adopter cette DM relative à la régularisation des amortissements.

**En effet, depuis la fin des travaux, la station d'épuration devrait être intégrée au compte 213 et être amortie au compte 2813.** Or, elle est intégrée au 2158 avec un compte d'amortissement au 28158 d'après les consignes de la CDL de l'époque Mme Brochier.

La trésorerie demande de corriger ces imputations comptables en adoptant cette DM.

Pour répondre à cette demande, il est donc nécessaire de prendre cette DM pour permettre de régulariser en 2025 les écritures d'ordre passées sur l'exercice 2024.

La DM prévoit des augmentations de crédits :

- **Au niveau du chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » :**
  - Compte de dépenses 6811 Dotation aux amortissements : 15 466 €
  - Compte de recettes 7811 Reprise sur des amortissements : 15 466 €
- **Au niveau du chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »**
  - Compte de dépenses 28158 : 15 466 €
  - Compte de recettes 2813 : 15 466 €
- **Au niveau du chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :**
  - Compte de dépenses 213 Constructions : 773 299,02 €
  - Compte de recettes 2156 « Matériel spécifique d'exploitation » : 773 299,02 €

Il est à noter que cette DM n'entraîne pas un décaissement et un encaissement sur le compte au Trésor Public.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture de crédits sur le budget Assainissement de l'exercice 2025.***

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-6811- Dotation aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0,00 €	15 466,00 €	0,00 €	0,00 €
R- 7811- Reprise sur amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 466,00 €
Total chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"	0,00 €	15 466,00 €	0,00 €	15 466,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 466,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 466,00 €</b>
<b>Investissement</b>				
D- 28158- Autres	0,00 €	15 466,00 €	0,00 €	0,00 €
R- 2813- Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 466,00 €
Total Chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"	0,00 €	15 466,00 €	0,00 €	15 466,00 €
D- 213 Constructions	0,00 €	773 299,02 €	0,00 €	0,00 €
R- 2156- Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	773 299,02 €
Total Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"	0,00 €	773 299,02 €	0,00 €	773 299,02 €
<b>Total Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>788 765,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>788 765,02 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>804 231,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>804 231,02 €</b>

- **Information des décisions modificatives prises dans le cadre de la fongibilité des crédits.**

OBJET: DM 01 "Portail salle des fêtes"

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2188- 370- Portail salle des fêtes	0 €	1 000 €	0	0
<b>TOTAL D 21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	0 €	1 000 €	0	
D-2313-393 - Réhabilitation Bâtiment Gras	1 000 €	0 €	0	0
<b>TOTAL D 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	1 000 €	0 €	0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	1 000 €	1 000 €	0	0

Cette DM a été adoptée par le Maire pour permettre le paiement de la facture du film protecteur sur la vitre du portail de la salle des fêtes avant la fin de l'exercice budgétaire 2025. Le Conseil en est informé.

✓ **Demande de subvention au Département pour la voirie 2026.**

Hubert MONDIERE informe le Conseil Municipal que nous avons reçu des devis de la part de Mr Chazelle dans le cadre de l'assistance technique de la voirie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer les dossiers de demande de subvention pour la Voirie 2026 auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Ouï cet exposé, l'Assemblée Communale, à l'unanimité :

**1.Propose la remise en état de la voirie**

- VC n° 4 - Route de la Voisinée bas	- 750 m <sup>2</sup>	-	5 965,00 € H.T.
- VC n° 4- Route de la Voisinée milieu	- 1 200 m <sup>2</sup> -	-	9 265,00 € HT
- VC n° 08.- Chemin des 4 Chênes	- 1700 m <sup>2</sup>	-	12 565,00 € HT
- VC n° 10 – Chemin de Béjure	- 530 m <sup>2</sup>	-	7 567,50 € HT
- VC n° 17 – Chemin de Chamarande	- 80 m <sup>2</sup>	-	4 858,75€ HT

**Total Général H.T.**

**40 221,25 € H.T.**

Au vu des devis établis par les services du Département.

**2.Demande à Monsieur le Maire que soit sollicitée l'aide financière pouvant être accordée à la commune.**

S'agissant des travaux « Rue de Péchenille » relatifs au programme de voirie 2025, ils débuteront en février 2026.

✓ **Demande de subvention « Solidarité » au Département pour la toiture du local du cimetière.**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer la couverture et une partie de la charpente du local du cimetière.

A l'issue d'une consultation lancée auprès des professionnels, le coût prévisionnel s'élèverait à 7 666,00 € H.T., soit 9 199,20 € T.T.C.

Il ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe de Solidarité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'Enveloppe de Solidarité pour financer le remplacement de la couverture et d'une partie de la charpente du local du cimetière.

-----  
Il sera veillé au respect d'une harmonisation esthétique avec l'aménagement de la Place de Lavally.

✓ **Participation versée à la commune de Régnny pour les frais de chauffage et de fonctionnement de la salle des sports utilisée par les collégiens.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un courrier de la Mairie de Régnny sollicitant une participation de la commune pour la part des 48 collégiens habitant Pradines.

Cette participation contribue à réduire la dépense de la Mairie de Régnny et qui est relative aux frais de chauffage et d'entretien de la salle des sports mise à disposition des collégiens.

Le montant de la participation 2025 s'élève à 720 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser cette participation pour un montant de 720 € relative aux frais de chauffage, d'entretien de la salle des sports du collège de Régnny.

✓ **Demande de subvention « Amendes de Police 2026 ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet 2026 porte sur la sécurisation des piétons, à proximité de la Salle des Fêtes, qui est située sur une partie de la Rue du 14 Juillet, au cœur du village, à proximité de l'école et en agglomération. Plus précisément, ce lieu est particulièrement dangereux pour les usagers du fait que les portes d'accès de la salle des fêtes donnent directement sur cette rue soumise à circulation routière. Pour assurer et garantir la sécurité des habitants et des locataires de la salle des fêtes, ce tronçon de rue serait supprimé. Un cheminement piétonnier en béton désactivé serait créé au centre de la chaussée. Des massifs seraient également

créés pour limiter l'imperméabilisation.

Un devis a été établi par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 25 000 € H.T., soit 30 000,00 € T.T.C.

Il ajoute qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte de procéder à la sécurisation des piétons, à proximité de la Salle des Fêtes et sur une partie de la rue du 14 Juillet, pour un montant de 25 000 € H.T., soit 30 000 € T.T.C.
- ✓ Accepte de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police 2026.

### **Sujets à discuter :**

#### **- Travaux dans l'appartement GONIN.**

L'agent de maîtrise a réalisé des travaux d'isolation qui était insuffisante depuis l'achat de cette maison. Les autres corps de métiers vont prochainement intervenir ( plombier notamment).

### **Questions diverses.**

#### **- Pumptrack :**

Le Maire informe que la commune a bénéficié d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les travaux du Pumptrack. Les travaux terminés, la demande dématérialisée a été envoyée fin septembre 2025 et l'ANS a répondu que la subvention notifiée à 40 000 € serait ajustée car il s'est avéré que des dépenses ont été exclues des dépenses éligibles selon l'ANS. L'arrêté de notification mentionne seulement un taux de 50,88%. Ainsi, l'ANS devrait verser une subvention de l'ordre de 23 500 €. Nous sommes toujours dans l'attente du versement.

#### **- Club des jeunes :**

Depuis la création du Club des Jeunes, la commune paie son assurance auprès de la MAIF au titre de la Responsabilité civile. De plus, le Club a souscrit une nouvelle assurance pour le voyage de ski.

Le Maire propose que la Commune verse une subvention au Club des Jeunes afin de financer les deux assurances qui seront payées par ce club.

La délibération sera mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mois de Janvier 2026.

#### **- Ecole et salle de garderie :**

Le Maire informe le Conseil que trois moteurs, de marque Bubbendorf, doivent être changés. Nous avons reçu un devis dont le coût est de 1 280 € TTC.

- **Equipement du Club de la Joie de Vivre** : les membres souhaitent un lave-vaisselle. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cet équipement, qui pourrait être commun, et de son inscription au budget primitif 2026.
  
- **Repas des anciens** :  
L'adjointe, Véronique FESSY, relate au Conseil que le repas et l'animation ont été très appréciés. 62 convives étaient présents. La doyenne du village a demandé si l'organisation d'un second événement en été pouvait avoir lieu. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur ce point.
  
- **Bâtiment GRAS (acheté en 2021)** :  
Le Maire annonce au Conseil que le porteur du projet, Deux Fleuves Loire Habitat, nous a recontactés en vue du démarrage des diagnostics nécessaires. La commune lui a transmis le diagnostic remis lors de son acquisition en 2021.  
Le calendrier annoncé serait le suivant :
  - Phase administrative en 2026
  - Phase de construction en 2027
  - Fin des travaux en 2028.
  
- **Incivilités dans le bourg** :  
Magali BOULLIER déclare avoir constaté une hausse des incivilités dans le bourg et a même subi des dégradations de ses véhicules stationnés sur la Place des Platanes. Elle demande une intervention pour dissuader. Le Maire lui répond qu'elle devrait déposer une plainte ou une main courante auprès de la gendarmerie. Une réflexion sera menée pour proposer des solutions (éclairage public, caméra de surveillance, patrouilles, campagne de prévention auprès des jeunes).
  
- **Activités de lecture des Contes de Noël de la bibliothèque le 02/12 et 09/12:**  
Afin de redynamiser l'activité de la bibliothèque, des activités de lecture de Contes de Noël ont été organisées les mardis 02, 09 et 16 décembre 2025.  
Un nombre conséquent de parents et d'enfants s'y sont rendus.  
Une séance « CINÉMA » est programmée le 23 décembre 2025.  
Un concours de cartes postales est mis en place.
  
- **Vétathlon organisé le 31 janvier 2026.**  
Dans le cadre de l'organisation du Vétathlon, Mickaël AUPERT informe qu'en raison de la fermeture exigée par le Département sur la RD45 hors agglomération, une déviation sera mise en place jusqu'au bourg de Régný. Les habitants de Bėjure concernés par cette fermeture et cette déviation seront prévenus en porte-à-porte.  
La procédure est en cours sur la plateforme des manifestations sportives.
  
- **Bulletin Municipal « Petit Pradinois ». Il est en cours de rédaction.**
  
- **Prochain Conseil Municipal : mardi 27 Janvier 2026 à 20h00.**

*La séance est levée à 21h45*